

Mise en ligne : 9 juin 2016.  
Dernière modification : 10 avril 2017.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN

*(Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie, 1<sup>er</sup> septembre 1898)*

Dans sa dernière séance, le conseil municipal d'Oran a donné un avis favorable, à la constitution de la société rétrocessionnaire qui, sous le nom de « Compagnie des tramways électriques d'Oran », a été régulièrement constituée pour se substituer à M. Fayet.

\*  
\* \*

Puisque nous parlons des tramways électriques oranais, disons que les travaux de pose de la voie marchent très rondement et sont bien près d'être terminés.

Sous peu, nos voisins de l'Ouest auront aussi le plaisir de véhiculer dans de coquettes voitures répondant au dernier cri du progrès.

---

*(Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie, 15 décembre 1898)*

Un décret publié à l'*Officiel* approuve la substitution de M. Fayet à la compagnie des tramways d'Oran comme rétrocessionnaire du réseau de tramways dont l'établissement a été déclaré d'utilité publique par décret du 5 juin 1897.

---

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE ET INDUSTRIELLE  
actionnaire des Tramways électriques d'Oran  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socgen\\_electrique+industrielle.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Socgen_electrique+industrielle.pdf)

---

Tramways électriques d'Oran  
*(Le Journal des finances, 13 avril 1901)*

Le conseil d'administration annonce que le solde à distribuer sur le dividende de l'exercice 1900 sera de 4 fr. 50, ce qui porte le dividende total de l'exercice 1900 à 12 fr.

---

Résultats de l'exploitation (recettes) des chemins de fer d'intérêt local et tramways  
d'Algérie

ANNÉE 1902 ET 1903

*(Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie, 10 juillet 1904)*

Tramways électriques d'Oran. — Année 1903, recettes, 516.380 francs contre 499.273 francs en 1902.

Compagnie des tramways électriques d'Oran  
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 107-108)

Siège social : Lyon, 8. rue de la Charité.

MM. [Marcel] Saint Germain<sup>1</sup>, président ; J. Brac de la Perrière<sup>2</sup>, L[éon] Hamoir<sup>3</sup>, [Alain] Abadie<sup>4</sup>, Berthoulat<sup>5</sup>, Barthélémy Durand, Houdou, P. Durand [Énergie industrielle], Paul Petit [Société générale], administrateurs.

Bilan : 31 décembre. Assemblée : avril ou mai. Service financier : Siège social.

Cette société a été constituée à Lyon le 3 mars 1898.

Elle a pour objet la construction et l'exploitation des tramways d'Oran, concédés originairement à M. Fayet, le 5 juin 1898, pour 75 ans.

Elle a été fondée au capital de 4 millions de francs en 8.000 actions de 500 fr.

Le réseau comprend 5 lignes, d'ensemble 12 kilomètres; il a été mis en exploitation en 1899.

La ville a 100.000 habitants ; la population a augmenté de 10.000 habitants en cinq ans.

	Recettes	Dépenses	Bénéfices	Réserves	Divid.	A nouveau
1900	496.342,30	382.003,31	114.338,99	5.716,95	96.000	12.622,04
1901	—	—	—	8.370,80		
1902	508.074,99	365.077,02	142.297,97	68.902,17	80.000	2.466,60
1902	508.074,99	365.077,02	142.997,97	68.902,17	80.000	2.466,60
1903	517.157,83	350.869,85	166.287,98	65.632,98	100.000	3.121,60
1904	547.743,91	361.312,30	186.431,61	62.343,06	120.000	210,15

Répartition : 5 p. c. à la réserve ; premier dividende de 4 p. c. aux actionn. (allocation au fonds d'amortissement capital ; sur le surplus : 10 p. c. à l'administration, 90 p. c. aux actions.

Assemblée : les porteurs de 20 actions ; 1 voix par 20 actions.

<sup>1</sup> Marcel Saint-Germain (1853-1939) : député (1889-1898), puis sénateur (1900-1920) d'Oran, président des Éts Decauville aîné, de la Compagnie industrielle de traction, du Tramway d'Oran à Hammam-bou-Hadjar et de l'Omnium des mines de l'Algérie et de Tunisie, administrateur de la Compagnie algérienne, des Mines de Garn-Alfaya, etc.

<sup>2</sup> Probablement Jacques Brac de la Perrière (1856-1930) : fils de Paul (1814-1894), chef du parti catholique lyonnais. Marié à Marie Gerin (ou Gérin), actionnaire, avec d'autres membres de la famille, des Mines de houille de La Chapelle-sous-Dun. Administrateur des Tramways électriques de Douai (Desfossés, 1910). Agent à Lyon de la Cie L'Aigle, président du Syndicat des agents généraux d'assurances contre l'incendie à primes fixes. Nécrologie : *L'Argus*, 31 août 1930.

<sup>3</sup> Léon Hamoir, du Trust franco-belge de tramways et d'Électricité, président des Tramways électriques de Murcie, administrateur du Tramway d'Oran à Hammam-bou-Hadjar, des Tramways électriques de Douai...

<sup>4</sup> Alain Abadie, Paris : ingénieur de la Compagnie des Travaux publics et particuliers, administrateur de la Société générale électrique et industrielle, son représentant aux Tramways électriques d'Oran, à l'Éclairage électrique...

<sup>5</sup> Berthoulat : administrateur des Tramways d'Angers.

Exercices	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Dividendes	0	15	12	15	10	12,50	15

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1904 (fr.)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé :	4.195.387 71	Capital	4.000.000 00
Réserves : 92.500 89	4.042.886 82	Créditeurs :	59.500 06
Magasins	54.487 53	Débiteurs : 12.610 20	46.889 86
Caisse et banquiers	132.068 72	Bénéfice	182.553 21
	4.229.443 07		4.229.443 07

### PROFITS ET PERTES

DÉBIT		CRÉDIT	
Conseil :	7.000 00	Solde reporté	3.121 60
Amort. et réserve :	65.343 06	Recettes :	547.743 91
Dividende fr. 15. :	120.000 00	Dépenses :	361.312 30
A nouveau :	210 15		186.431 61
	189.553 21		189.553 21

*(Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie, 28 mars 1907)*

A Oran, également, la même décision préfectorale a été prise. Voici l'avis publié par la Compagnie des tramways électriques d'Oran au sujet de la surcharge des voitures :

La Compagnie des tramways électriques d'Oran a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'à la suite de nombreuses plaintes relatives à la surcharge des voitures, et conformément aux instructions de l'Administration supérieure, des ordres ont été donnés au personnel de la Compagnie pour ne laisser monter dans les voitures que le nombre des voyageurs réglementaire.

La Compagnie espère que le public voudra en faciliter au personnel cette tâche difficile et lui éviter ainsi des contraventions qui ne manqueraient pas de lui être dressée, si MM. les agents chargés du service du contrôle venaient à constater des infractions aux ordres donnés par l'Administration supérieure.

D'ailleurs, en vue de faciliter l'accomplissement de ces ordres, il demeure, désormais, interdit à tout voyageur de monter ou de descendre des tramways par la portière d'avant.

On devra toujours monter et descendre par la portière d'arrière.

Les agents assermentés de la Compagnie seront chargés de veiller à l'accomplissement de ces prescriptions, et de dresser procès verbal, dans le cas où un voyageur se refuserait à obtempérer aux ordres donnés.

(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 21 mai 1908)

Résultats comparés des recettes 1<sup>er</sup> semestre 1907 et 1906  
Tramways électriques ville d'Oran. — 266.537 francs en 1907, contre 259.706 francs en 1906.

---

Tramways d'Oran  
(*Le Sémaphore algérien*, 13 décembre 1910)

La Société des Tramways d'Oran vient d'obtenir l'autorisation administrative pour l'émission de 1 million 800.000 francs d'obligations.

---

Chemins de fer d'intérêt local et tramways en Algérie  
(*L'Écho d'Alger*, 21 avril 1912)

Pour le réseau de la ville d'Oran [Tramways électriques d'Oran], de 18 kilomètres, 326.361 fr. en recettes, 220.102 fr. en dépenses, soit un produit net de 106.259 fr.

Le résultat est moins satisfaisant pour les tramways d'Oran à Hammam-bou-Hadjar, qui, pour leurs 72 kilomètres donnent 139.924 qui, en recettes, contre 156.144 en dépenses, soit un déficit de 16.720 francs.

---

1912 : ENTRÉE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BELGE D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES  
(S.G.B.E.E.) AU CAPITAL DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS D'ORAN<sup>6</sup>

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 29 mai 1912)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. dite : Cie des TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN, 4, Grôlée, à Lyon. — Transfert du siège, 19, Louis-le-Grand, à Paris. — 13 mai 1912. — P. A.

---

(*Le Capitaliste*, 30 mai 1912)

Les Tramways d'Oran sont calmes à 488. Cette société a été déclarée, par le département, concessionnaire de la ligne d'Oran à El-Ançor ; on compte que le décret de concession sera rendu incessamment. L'exercice en cours se présente sous des auspices favorables. Les recettes des quatre mois sont en augmentation d'environ 25.000 fr. sur celles de la même période de 1911.

---

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN

<sup>6</sup> Marie-Thérèse Bitsch, *La Belgique entre la France et l'Allemagne : 1905-1914*, Publications de la Sorbonne, janv. 1994, p. 187.

*Guide-Annuaire financier 1913*  
*des valeurs cotées au marché officiel et au marché en banque de la Bourse de Paris*<sup>7</sup>  
 Publié sous la direction de Maurice GERMAIN,  
 directeur du *Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*,  
 directeur du *Journal de l'éclairage au gaz et à l'électricité*  
 7, rue Geoffroy-Marie, PARIS

Capital : 4.700.000 fr. — Siège social à Lyon, 8, rue de la Charité.

Conseil d'adm. : MM. Saint-Germain, prés. ; Abadie, Berthoulat, P. Durand, Hamoir, de la Perrière, [Paul] Petit, Houdou, B. Durand, Guillon [SGBEE, Exploitations électriques].

Société an. française constituée en 1898 au capital de 4 millions pour construire et exploiter à Oran un réseau de tramways électriques, comprenant 5 lignes d'une longueur totale de 12 kilomètres. En 1912, le nominal des actions a été ramené à 400 fr. et le capital a été porté à 4.700.000 fr. par émission d'actions nouvelles de 400 fr.

Exer.	Recettes	Dépenses	Bénéf. nets	Amortis. et résér.	Divid. totaux	Divid. par act.
1901	—	—	—	—	120.000	15 00
1906	578.873	379.145	199.728	54.546	136.500	15 50
1907	607.935	426.485	181.449	44.126		17 50
1908	655.600	458.449	197.151	55.657	136.500	17 50
1909	—	—	226.000	88.000	136.500	17 50
1910	—	—	232.000	97.000	136.500	17 50
1911	—	—	—	—	136.500	17 50

(à vérifier) : peu lisible

ACTIONS : 11.750 de 400 fr. lib. — Coupons en 1912 : n° 25 (acpte. ex. 1911) : 1<sup>er</sup> janv., 7 fr. 50 (net : nomin. 7 fr. 20 ; port., 6 fr. 79) ; n° 24 (solde de 1911), 1<sup>er</sup> juil. 10 fr. (net : nomin. 9 fr. 60 ; port., 9 fr. 19).

Répartition: 1° 5 % à la rés. légale ; 2° une somme au fonds du cap. ; 3° 4 % aux act. non amorties ; 4° sur le reste 10 % au conseil et 90 % aux act. — Ass. gén. : avr. ou mai (1 voix par 20 act. sans max, dépôts : 7 (?) jours à l'avance).

Service financier : à la Cie d'exploitation des tramways et chemins de fer, rue Louis-le-Grand, 19.

Grève de tramways à Oran  
 (Le Journal des débats, 11 avril 1913)

Oran. le 10 avril. — Les employés des tramways électriques d'Oran ont tenu hier soir une réunion qui a dure jusqu'à une heure du matin.

N'ayant pas obtenu l'augmentation de salaire qu'ils réclamaient, ils ont procédé à un référendum qui a décidé la grève immédiate sur tout le réseau.

(Le Capitaliste, 4 septembre 1913)

<sup>7</sup> Archives Stéphane Merucci.

Les Tramways d'Oran s'inscrivent à 475. Le *Journal officiel* a publié le décret d'utilité publique pour l'établissement d'une ligne de tramways électriques d'Oran à El-Ançor et approuvant la convention passée avec la Compagnie électrique des Tramways d'Oran, pour la construction de cette ligne.

---

## FILIALE DES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES ET INDUSTRIELLES

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations\\_electriques.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations_electriques.pdf)

Déraillement d'un tramway : vingt-six victimes  
(*Le Journal des débats*, 17 septembre 1915)

Une voiture de la Compagnie des tramways, à Oran, a déraillé hier dans la rue des Jardins, en buttant contre un pylône. Neuf personnes ont été tuées, dix-sept autres blessées. Parmi les victimes se trouvent plusieurs permissionnaires qui repartaient sur le front.

---

Le Mouvement gréviste à Oran  
LES EMPLOYÉS DES TRAMWAYS VONT DÉCLARER LA GRÈVE  
(*L'Écho d'Alger*, 9 août 1919)

Oran, 8 août. — On s'attend à avoir pour dimanche une grève de 24 heures des employés des tramways oranais.

Les employés, il y a quelque temps, avaient réclamé la fixation à 5 francs de l'indemnité de cherté de vie de 2 fr. 50 qui leur a été consentie, avec effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 1918.

Après une discussion avec la Compagnie, les agents avaient consenti à ramener la rétroactivité au 1<sup>er</sup> avril et le premier versement de trois mois devait leur être fait le 1<sup>er</sup> juillet.

Ni à cette date, ni les jours suivants, aucun versement ne fut fait. Les employés rappelèrent alors les engagements de la Compagnie et celle-ci répondit que la direction parisienne avait oublié d'envoyer les fonds. Et comme les employés menaçaient de cesser le travail, elle leur demanda d'attendre jusqu'à aujourd'hui vendredi.

Ce délai expiré, les agents n'ayant reçu aucune réponse, ont décidé de se réunir demain à l'effet de prendre des dispositions pour la grève, qu'ils n'ont pas l'intention de faire durer plus de 24 heures.

---

Oran (ville)  
(*Le Sémaphore algérien*, 30 mars 1921)

Les actionnaires de la Compagnie du Tramway d'Oran à Hammam-bou-Hadjar et extensions sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 13 avril au Grand Hôtel à Bruxelles.

---

L'ALGÉRIE INDUSTRIELLE  
Société algérienne d'éclairage et de force\*  
(*Le Sémaphore algérien*, 27 avril 1921)

[...] Les accords provisoires intervenus pendant la guerre avec la clientèle du service d'Oran sont arrivés à expiration fin octobre: ils ont été remplacés par des ententes définitives, comportant révision des cahiers des charges des concessions sur les bases adoptées dans la métropole. Exemption doit être faite pour le contrat de la Compagnie des tramways d'Oran. [...]

---

Compagnie des tramways électriques d'Oran  
S.A. frse au capital de 5 MF.  
Siège social : Paris, 19, rue Louis-le-Grand  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1922-1923, p. 159)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUSSY (Adrien)<sup>8</sup>, 9, rue de Boissac, Lyon ;  
BRAC DE LA PERRIÈRE (Paul)<sup>9</sup>, 3, rue Grenette, Lyon ;  
CIGOGNA [*sic* : CICOGNA] (Charles)[adm.-dir. SGBEE, adm. des Exploitations électriques...], 158, rue Royale, Bruxelles ;  
GUILLON [SGBEE, Exploitations électriques], 128, rue Defacqz, Bruxelles ;  
HAMOIR (Léon), 4, rue du Marquis, Bruxelles ;  
PALANTE (Alexandre)<sup>10</sup>, 123, rue Mozart, Paris ;  
PERDREAU (Henri)[ECP, 1905][Exploitations électriques], 11, av. du Lycée-Lakanal, Bourg-la-Reine.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. Comparat et M. Bellin.

---

L'ALGÉRIE INDUSTRIELLE

---

<sup>8</sup> Adrien Bussy, de l'Omnium lyonnais et des Exploitations électriques :  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui\\_etes-vous\\_1924-Algerie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Algerie.pdf)

<sup>9</sup> Probablement Paul Brac de la Perrière (1889-1969), fils de Jacques (ci-dessus), marié à Marcelle Baboin. Il doit être distingué de son oncle, Paul Brac de la Perrière (1854-?), avocat, chef du contentieux à la Société lyonnaise de dépôts (SLD), administrateur de la Compagnie des omnibus et tramways de Lyon (*Paris-Capital*, 10 mai 1893, qui n'indique pas de prénom), des Mines de houille de La Chapelle-sous-Dun, représentant des obligataires auprès de la Société d'industrie houillère de la Russie Méridionale, commissaire aux comptes de L'Horme et La Buire.

Un troisième Paul Brac de la Perrière (1865-1914), capitaine, marié à Jeanne Goujard de Laplanche, est mort pour la France.

Un autre La Perrière, Antoine (1836-1902 à Pornichet), ingénieur des mines, marié à une Dlle Cheyrier de Nolens, fut en son temps ingénieur conseil des Chemins de fer andalous, administrateur de Decauville et des Tramways de Nantes. C'est l'une de ses filles, Hélène, qui a épousé Charles de la Condamine (1875-1926), ingénieur civil des mines.

<sup>10</sup> Alexandre Palante : de nationalité belge. Administrateur-directeur des Exploitations électriques, leur représentant dans plusieurs filiales. Administrateur des Tramways et électricité de Damas. Chevalier de la Légion d'honneur à titre étranger (*JORF*, 4 août 1928).

Tramways électriques d'Oran  
(*Le Sémaphore algérien*, 31 mars 1923)

Cette société a reçu, au cours de l'exercice 1921-1922, de la ville d'Oran, une somme de 2 millions à valoir sur le solde débiteur du compte de compensations qui s'élevait, au 1<sup>er</sup> janvier 1922, à 2.824.586,48, y compris les intérêts.

Elle a continué ses négociations avec la municipalité oranaise, en vue de nouvelles conventions. Le conseil d'administration s'est mis d'accord avec la commission des tramways du conseil municipal sur un projet de nouvelles conditions d'exploitation.

---

Compagnie des tramways électriques d'Oran  
(*Le Sémaphore algérien*, 7 juin 1922)

Le rapport qui sera présenté à l'assemblée du 9 juin signale que les bénéfices d'exploitation, en ce qui concerne l'exercice 1921, s'élèvent à 464.192 francs. Le solde bénéficiaire est de 261.102 francs, contre 265.729 francs précédemment.

Indépendamment de l'exploitation de son réseau urbain d'Oran, la Compagnie assure la gestion, pour le compte du département pendant une partie de l'exercice, de la ligne d'Oran-El-Ançor, ce qui lui a procuré un bénéfice supplémentaire net de 89.722 francs.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée la répartition d'un dividende de 5 pour cent, soit 20 francs par action, comme l'an dernier.

---

La grève des employés de tramways à Oran  
(*L'Écho d'Alger*, 12 août 1925, p. 4, col. 2)

Oran, 11 août. — Les employés des trams se sont encore présentés ce matin pour reprendre leurs services, mais la Compagnie les a obligés à prolonger la grève qui ne devait durer que 24 h.

La direction, considérant son personnel comme démissionnaire, ne veut pas entrer en pourparlers avec les dirigeants du mouvement.

Par contre suivant les instructions de Paris, elle est prête à étudier toute demande séparée de réintégration. Solidaires, les employés veulent faire bloc et se présenteront encore demain matin pour reprendre le service. Entre-temps, huit voitures circulent en ville conduites par des contrôleurs et certains anciens receveurs révoqués.

Il n'y a aucun incident à signaler.

---

Parlementaires et financiers  
par Roger Mennevée  
(*Les Documents politiques*, décembre 1926)



M. CHAPSAL, Fernand<sup>11</sup>  
Sénateur de la Charente-Inférieure  
Administrateur (avant la guerre de 1914) : Exploitations électriques, [Société algérienne de production et de distribution d'énergie électrique](#), [Tramways électriques d'Oran](#), [Société des Établissements L. Delignon](#) [ne figure plus au conseil dans l'*Ann. des entreprises coloniales*, 1922].

---

Compagnie des tramways électriques d'Oran  
S.A. frse au capital de 5 MF.  
Siège social : Paris, 19, rue Louis-le-Grand  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 150)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Inchangé.

---

Compagnie des Tramways électriques d'Oran  
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 4 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 24 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, qui se soldent par un bénéfice net de 375.928 fr.

L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 24 fr. net par action, sur lequel un acompte de 16 fr. a été payé le 27 décembre.

---

Compagnie des Tramways électriques d'Oran  
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 21 mai 1928)

Les comptes de l'exercice 1927, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 5 juin, font ressortir un solde bénéficiaire de 470.756 fr. 83, contre 375.928 fr. 38 en 1926.

Rappelons qu'il sera proposé un dividende de 28 francs par action.

---

#### 1929 : ÉLECTROBEL ABSORBE LA SGBEE

<sup>11</sup> CHAPSAL Fernand (1862-1939) : fils d'un principal de collège. Conseiller d'État. Chef de cabinet du min de la Justice Louis Ricard (1892 et 1895), puis (1898) du ministre des Colonies Georges Trouillot. 1904-1914 : organisateur d'expositions. Président (1913) de la Banque commerciale et industrielle ([www.entreprises-coloniales.fr/empire/Bq\\_commerciale+industrielle.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Bq_commerciale+industrielle.pdf)), administrateur des Exploitations électriques, de la Société algérienne de production et de distribution d'énergie électrique, des Tramways électriques d'Oran et de la Société des Établissements L. Delignon. 1914-1918 : chargé du ravitaillement civil. 1919 : maire de Saintes, conseiller général et (1921-39) sénateur gauche démocratique de la Charente-Maritime en remplacement d'Émile Combes. Ministre de l'Industrie : 23 juin-15 juillet 1926 (cabinet Briand) et 22 juin 1937-18 janvier 1938 (cabinet Chautemps). 18 janvier-13 mars 1938 : ministre de l'Agriculture, vice-président du Sénat. Il reste administrateur des Distilleries de l'Indochine jusqu'à sa mort et le fut aussi de la Cie métallurgique franco-belge de Mortagne-du-Nord.

Ép Amélie Bouchon-Brandely, morte à trente-cinq ans de la tuberculose. Enfants : Robert (1895) [diplomate, cour des comptes, père de la romancière Madeleine Chapsal], Pierre (1898) [Saint-Gobain /Le Verre textile] et Fernande (1907), mariée à François André-Hesse, fils du député de la Charente-Inférieure et ancien ministre des colonies Olry André-Hesse.

---

TRAMWAYS D'ORAN  
(*Le Journal des débats*, 29 mai 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, qui seront soumis à l'assemblée du 12 juin, font ressortir, déduction faite de la dotation habituelle à la Réserve pour amortissement, un solde bénéficiaire de 506.490 fr. 55, contre 470.756 fr. 83 en 1927. Il sera proposé un dividende de 7,50 soit 30 francs par action, net de l'impôt sur le revenu, contre 28 francs l'an dernier.

---

Convocation d'assemblées  
Tramways électriques d'Oran  
(*Le Journal des débats*, 12 juillet 1929)

24 juillet, 15 h. — AGE, 156, rue de l'Université, Paris [= siège des Exploitations électriques].

---

TRAMWAYS D'ORAN  
(*L'Africain*, 11 avril 1930)

Le bénéfice de 1929 est de 157.777 francs contre 151.617 francs. Dividende proposé : 4 francs net par action privilégiée et 3 fr. 25 par action de capital inchangé.

---

Les employés de trams ont déclaré la grève à Oran  
(*L'Écho d'Alger*, 12 mai 1930, p. 2, col. 7)

Oran, 11 mai. (De notre correspondant particulier.). — Cette nuit, les employés des trams ont déclaré la grève. Ils ont abaissé leurs prétentions à trois francs, mais la compagnie n'a pas voulu accepter les demandes des employés.

En ce jour de l'arrivée du président de la République, où la ville regorge de visiteurs, cette grève a quelque peu gêné le public. En revanche, les taxis ont fait des affaires d'or.

---

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN  
(*L'Africain*, 20 juin 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, qui ont été soumis à l'assemblée ordinaire du 18 juin, font ressortir, déduction faite de la dotation habituelle à la réserve pour amortissement, un solde bénéficiaire de 562.406 fr. 43 contre 506.490 fr. 55 pour l'exercice 1928.

Le conseil a proposé la distribution d'un dividende de 32 fr. par action net de l'impôt.

---

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN  
(*L'Africain*, 4 juillet 1930)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui vient de se tenir, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, dont le solde bénéficiaire, après déduction à la réserve pour amortissement, s'est élevé à 562.406 francs 43 contre 506.490 fr. 55 en 1928.

Elle a décidé, en outre, la mise en paiement, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, d'un dividende de 8 %, soit 32 fr., par action, net de l'impôt sur le revenu, contre 30 fr. l'an dernier.

---

TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN  
(*L'Africain*, 29 août 1930)

Déduction faite d'une somme affectée à la réserve pour amortissement, le bénéfice de l'exercice 1929 s'est élevé à 562.504 fr. 63 contre 506.490 fr. 58 en 1928.

---

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN  
(*L'Africain*, 17 octobre 1930)

Une assemblée ordinaire, tenue extraordinairement, vient d'autoriser le conseil à aliéner l'immeuble appartenant à la société et situé à Oran, quartier Saint-Charles, et dénommé « Dépôt Saint-Charles », ainsi que le terrain dépendant, soit de gré à gré, soit aux enchères, en totalité ou par lots, aux prix, charges et conditions qu'il avisera, et lui a donné tous pouvoirs à cet effet.

---

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN  
(*L'Africain*, 2 juin 1931)

Les comptes de l'exercice 1930, qui seront soumis à l'assemblée du 17 juin, font ressortir, déduction faite de la dotation habituelle à la réserve pour amortissement, un solde bénéficiaire de 492.256 francs 30.

Le conseil proposera un dividende de 8 %, soit 32 francs par action, net de l'impôt sur le revenu.

---

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN  
(*L'Africain*, 15 août 1931)

L'exercice 1930 se solde par un bénéfice de 492.256 fr. 30, après déduction des sommes attribuées à la réserve pour amortissement.

---

AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE  
Tramways d'Oran  
(*Le Journal des débats*, 9 octobre 1931)

A partir du 9 octobre, les 4.809 actions de 400 francs, libérées et au porteur, numéros 7.692 à 12.500, de la Compagnie des tramways électriques d'Oran seront admises aux négociations du Parquet, au comptant, sous la même rubrique que les actions anciennes.

---

FILIALES DES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES  
(*Le Journal des débats*, 18 juin 1932)

Les assemblées suivantes se sont tenues le 16 juin :

.....  
Tramways électriques d'Oran. — Bénéfice de l'exercice 1931 : 497.694. Le dividende a été fixé à 32 fr. net par action.

---

COMPAGNIE DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES D'ORAN  
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1935)

Les comptes de 1934, qui seront soumis à rassemblée du 21 juin font ressortir, amortissement non déduit, un solde bénéficiaire de 571.962 fr. 27.

---

Médaille d'honneur des chemins de fer  
(*L'Écho d'Alger*, 15 janvier 1936)

Paris, 14 janvier. — La médaille d'honneur des chemins de fer a été décernée aux agents, sous-agents et ouvriers des réseaux d'intérêt général et d'intérêt local dont les noms suivent :

TRAMWAYS D'ORAN  
Soria, Oran ; Benchiha Lakdar, Oran.

---

COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
(*L'Écho d'Alger*, 25 juillet 1939)

Accord donné sur les mesures proposées pour régler la question du personnel employé sur la ligne du tramway Oran à El-Ançor.

Autorisation donnée à M. le préfet pour vendre après appel d'offre le matériel de voie déposé à la suite de la cessation d'exploitation du tramway d'Oran à El-Ançor sur le chemin de G.C. n° 20 et sur la route nationale n° 2 entre Oran et Saint-Roch.

---

Exploitations électriques et industrielles

[Desfossés 1956/542]

S.A., 1911.  
154-156, rue de l'Université, Paris.  
Participations :  
[Tramways électriques d'Oran...](#)

---